Mise en ligne le 24 décembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-16-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Anne DROGO est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-4.2-159

Recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité pour les temps périscolaires - Service Vie scolaire - Modification d'un poste créé le 9 octobre 2025

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre des activités périscolaires pour l'année 2025-2026, compte tenu du nombre d'enfants accueillis en garantissant le taux d'encadrement, il convient de modifier un poste créé lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2025.

Il rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur la période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose la suppression de :

- 1 poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 9h41min annualisées.

et la création de :

- 1 poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 9h00mn. L'agent sera rémunéré sur la grille d'adjoint territorial d'animation à l'indice majoré 366.

.../...

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-16-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2025-4.2-119 du Conseil municipal du 9 octobre 2025 ayant pour objet : Recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité pour les temps périscolaires - Service Vie scolaire - Abrogation de la délibération n° 2025-4.2-085 du 3 juillet 2025 ayant le même objet,

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Approuve** la suppression et la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation en accroissement temporaire d'activité telles que présentées ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 19 décembre 2025
Le Maire

